



Maladie pendant CP

Par Pounette

Bonjour

Je fais partie de la convention de l'hôtellerie et restauration.

J'ai eu un arrêt maladie pour pneumonie pendant mes CP.

J'ai donc transmis l'arrêt en pensant que j'aurai mes 3 jours de carence mais que je récupérerai mes congés.

La rh me dit que non.

Bien cordialement

Par ESP

Bonjour et bienvenue

En France, les jours de congé payés ne sont normalement pas perdus en cas d'arrêt maladie. Cependant, il peut y avoir des exceptions ou des conditions spécifiques.

Certaines conventions collectives peuvent prévoir des dispositions particulières concernant les congés payés et les arrêts maladie.

Les entreprises peuvent avoir des politiques spécifiques concernant la gestion des congés payés en cas d'arrêt maladie.

Il serait utile de demander à votre RH de vous fournir des explications détaillées ou de consulter votre convention collective.

Vous pouvez également contacter un représentant du personnel ou un syndicat pour obtenir des conseils supplémentaires.

Par Pounette

Merci beaucoup

Je vais me renseigner par rapport à ma convention

Bonne soirée

Par janus2

Bonjour,

Si votre arrêt maladie commence avant le début des congés, ceux-ci sont reportés. En revanche, si l'arrêt maladie survient durant les congés, il n'y a pas de report (votre cas).

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2262]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2262[ur]